

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/16307
3 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 3 FEVRIER 1984 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note adressée le
2 février 1984 à M. Ecardo Paz Farnica, Ministre des relations extérieures du
Honduras par M. Victor Hugo Tinoco Fonseca, Vice Ministre des affaires
étrangères de la République du Nicaragua.

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :
aujourd'hui 2 février, à 17 heures 30, six avions militaires du type
chasseur bombardier A-37 et Push and Pull, de couleur vert olive,
venant du Honduras, ont pénétré dans l'espace aérien nicaraguayen par
le secteur de Potosí et, suivant la route de Viejo (Chinandega) se sont
dirigés vers le volcan Casitas, à proximité du volcan San Cristóbal,
dans le département de Chinandega. Parvenus au-dessus de cette localité,
les six appareils y ont attaqué une unité militaire de l'armée populaire
sandiniste et un centre de communications civil. L'attaque a été repoussée
par le tir de batteries anti-aériennes, et les avions se sont retirés en
direction du Territoire hondurien, sortant de notre espace aérien par le
secteur de Cinco Pinos, toujours dans le département de Chinandega.

Cette attaque perfide a fait 3 morts et 3 blessés parmi les soldats
de l'armée populaire sandiniste et a détruit une antenne de télécommunication
du Ministère de la réforme agraire ainsi que plusieurs dépôts de
carburant.

Le Gouvernement nicaraguayen adresse une protestation formelle et
énergique au Gouvernement hondurien pour cette action qui marque une grave
intensification des actes d'agression et de provocation contre le Nicaragua.
Il est de notoriété publique que les avions du type de ceux qui ont
participé à cette attaque, et notamment les chasseurs-bombardiers A-37,
sont de ceux qui équipent l'armée de l'air hondurienne.

Une telle attaque contre une patrouille militaire nicaraguayenne, effectuée en plein territoire nicaraguayen par un groupe d'avions de combat venus du territoire hondurien pour y retourner ensuite, constitue un fait d'une extrême gravité, qui ajoute une dimension nouvelle à la situation déjà conflictuelle de l'Amérique centrale, et dont la responsabilité ne peut que retomber sur ceux qui financent, organisent et permettent cette suite d'agressions et de provocations systématiques contre le Nicaragua.

Un tel acte est aussi un camouflet flagrant infligé au Groupe de Contadora au moment précis où trois des Présidents des pays de ce Groupe se trouvent réunis à Caracas; c'est aussi un démenti retentissant des déclarations d'intentions pacifiques prononcées par les diplomates honduriens."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du
Nicaragua auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

